



Délibération du Conseil Communautaire

- Le jeudi 20 mars 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Allemans sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Allain Tricoire- Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier - Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin -Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard- Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemerrier – Géry Denis – Gilles Mercier - Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Dominique Caillou Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette- Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour-Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier - Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janailac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Bruno Beauque pour la commune de Bouteilles St Sébastien
Titulaires absents	17	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Pascal Devars – Lisa Boyer- Corinne Ducoup – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Nicolas Platon – Christine Laurent – Catherine Esculier – Philippe Chotard – Romain Perruchaud -Pierre Guigné – Jean-Claude Anaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Christine Laurent à Laurent Casanave Catherine Esculier à Allain Tricoire Philippe Chotard à Christophe Gontier Romain Perruchaud à Dominique Caillou Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour

DELIBERATION N° 2025 /27 : (Code Nomenclature /712)**DATE : 20 MARS 2025****RAPPORTEUR : Jean-Marcel Beau****OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)****Vu** la présentation faite par Monsieur Jean-Marcel BEAU,**Vu** le code général des collectivités territoriales,**Vu** le Compte financier unique 2024 du budget annexe « REOMI »,**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,**Considérant** que Monsieur Jean-Marcel BEAU, a été désigné pour présider la séance,**Considérant** que Monsieur Didier BAZINET, Président de la CCPR, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean-Marcel BEAU, et qu'il ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte financier unique 2024 du budget annexe « REOMI », lequel peut se résumer de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	3 030 875,90	3 030 875,90
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	2 988 181,40	2 988 181,40
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	3 380 204,00	3 380 204,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	2 837 692,06	2 837 692,06
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	150 489,34	150 489,34
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	349 328,10	349 328,10
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	0,00	499 817,44	499 817,44
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	499 817,44	499 817,44

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats rep. Opérations de l'exercice	2 837 692,06	349 328,10 2 988 181,40			2 837 692,06	349 328,10 2 988 181,40
TOTAUX	2 837 692,06	3 337 509,50			2 837 692,06	3 337 509,50
Résultats de clôture Reste à réaliser		499 817,44				499 817,44
TOTAUX CUMULES	2 837 692,06	3 337 509,50			2 837 692,06	3 337 509,50
RESULTATS DEFINITIFS		499 817,44				499 817,44

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 49

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 31-03-2025

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

**La secrétaire de séance
du 20 mars 2025
Murielle Cassier**



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 25/03/2025 20:43:24